



DECLARATION UE DE CONFORMITE

Le responsable de la mise sur le marché RG SAFETY, 817, rue Nicéphore Niepce ZAC de la Fouillouse, 69800 SAINT-PRIEST, France, déclare sous sa seule responsabilité que les équipements de protection individuelle neufs ci-après :

Protection respiratoire – Masques jetables modèles :

FFP2 : EPICR001, EPICR002

FFP3 : EPICR003, EPICR004

- sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 et à la norme nationale transposant la norme harmonisée EN 149 : 2001 + A1 : 2009
- sont identiques aux équipements de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation UE de type (module B) numéro CE 754428 du 24 Septembre 2021 délivrée par le laboratoire notifié n°2797 :

BSI Group The Netherlands B.V.,
John M. Keynesplein 9,
1066 EP Amsterdam
Pays-Bas

- sont soumis à la procédure d'évaluation de la conformité établie dans l'annexe VII du Règlement (module C2) numéro CE 60966 du 12 Septembre 2019, sous la surveillance de l'organisme notifié n°2797 :

BSI Group The Netherlands B.V.,
John M. Keynesplein 9,
1066 EP Amsterdam
Pays-Bas

Fait à Saint-Priest (France), le 12 octobre 2021

Signé par et au nom de RG SAFETY
Responsable Homologation Produits
William YAU CHUN WAN